

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2653**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 162, avenue Franklin Roosevelt et 103, rue Alexandre Dumas et appartenant à la SCI R2F - Rhône foncier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011**Décision n° B-2011-2653**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 162, avenue Franklin Roosevelt et 103, rue Alexandre Dumas et appartenant à la SCI R2F - Rhône foncier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 162, avenue Franklin Roosevelt et 103, rue Alexandre Dumas à Vaulx en Velin, appartenant à la SCI R2F, filiale de Rhône Foncier SA, et nécessaire à la création du boulevard urbain est (BUE) selon l'emplacement réservé n° 88 et au redressement de la rue Alexandre Dumas selon l'emplacement réservé n° 113 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 4 182 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 186 de la section BP.

Aux termes du compromis, la SCI R2F - Rhône Foncier céderait ledit terrain au prix de 418 200 € HT admis par France domaine, soit 500 167,20 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 13 juillet 2011 ;

DÉCIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 418 200 € HT, soit 500 167,20 € TTC, d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 186 de la section BP, pour une superficie de 4 182 mètres carrés environ, appartenant à la SCI R2F - Rhône Foncier et nécessaire à la réalisation du boulevard urbain est (BUE) et au redressement de la rue Alexandre Dumas à Vaulx en Velin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0344, le 23 mai 2011 pour la somme de 18 715 000 €.

4° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 167,20 € TTC correspondant à l'acquisition et de 7 000 € pour les frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.